

Paris, le 25 avril 2023

**Compte rendu de la commission  
permanente pour la protection sociale des  
Français de l'étranger**

**- Paris, 24 mars 2023 -**

La commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger s'est tenue en format hybride, en visioconférence et en présentiel, à Paris, le vendredi 24 mars 2023 à 9h30 au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 27 rue de la Convention. Elle était présidée par M. Cédric PRIETO, Chef du Service des Français à l'étranger (DFAE/SFE).

*Participaient également à la commission en qualité de membres de droit :*

Mme Diane ROESER, Cheffe de la Mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale (DFAE/SFE/MASAS) ;

Mme Radya RAHAL, représentante de l'Assemblée des Français de l'étranger ;

M. Alexandre BARRIERE-IZARD, représentant de l'Assemblée des Français de l'étranger ;

M. Denis GLOCK, représentant de l'Assemblée des Français de l'étranger (*en visioconférence*) ;

Mme Élisabeth KANOUTÉ, représentante de l'association « Français du Monde - Association Démocratique des Français à l'Etranger » ;

M. Jean-Louis MAINGUY, représentant de l'association « Union des Français de l'étranger ».

*Assistaient également aux travaux de la commission permanente en tant qu'experts :*

Mme Christèle DAVIET, Cheffe de la Mission de gestion administrative et financière (DFAE/MGP) ;

Mme Charlotte HERNANDEZ, Cheffe de bureau – Cellule budgétaire, de la performance et de l'évaluation du Programme 151 (DFAE/MGP/BPE) ;

M. Alban WARIN, rédacteur à MASAS, chargé des aides sociales directes et des conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS) ;

Mme Chun-Mee CHALINE, rédactrice à MASAS, chargée de la Caisse des Français de l'étranger, des centres médico-sociaux et des subventions du programme 151 (OLES, STAFE) ;

Mme Valérie LEWIN, rédactrice à MASAS, chargée des relations avec les MDPH et de la réglementation relative à la protection des personnes handicapées ;

Mme AMIGUES, Cheffe du Département du contrôle budgétaire (MINBU/CBCM) ;

M. Paul BAROUH, rédacteur au Bureau du budget (DGA/DAF/1/BUD) ;

Mme Mélisande MASSOUBRE, agente vacataire MASAS ;

M. Olivier MOHARAMI MOAKHAR, agent vacataire MASAS.

En ouverture de séance, M. PRIETO remercie les membres présents ainsi que l'équipe de la MASAS pour leur engagement afin de définir la politique d'aide sociale destinée aux Français de l'étranger.

Il rappelle que la CPPSFE vient à la suite des Conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS) qui se sont tenus fin 2022 dans nos postes consulaires. Les CCPAS demeurent des instances de dialogue et de concertation au bénéfice des Français les plus démunis localement. Dans le souci de maintenir un dialogue commun tout au long de l'année, une **lettre d'information « Protection sociale des Français de l'étranger »** a été lancée en 2022 dans le but d'alimenter les connaissances des membres de la commission sur l'activité de la DFAE au niveau social entre deux commissions annuelles.

**M. PRIETO précise que l'aide sociale à l'étranger est une exception française** qui ne repose sur aucune disposition législative ou réglementaire et ne constitue donc pas un droit. Cette aide est subordonnée aux moyens budgétaires dont dispose le ministère au titre de l'assistance aux Français de l'étranger.

M. PRIETO revient ensuite sur la sortie de la crise sanitaire qui a cédé la place à un contexte économique mondial marqué par l'inflation. Les CCPAS ont été nombreux à demander plus de moyens pour y faire face. Pour autant, l'impératif est de demeurer dans le budget alloué. Dans un tel contexte, 1 M€ supplémentaire a été voté en LFI 2023 pour les aides sociales ; une fois la réserve de précaution de 5% appliquée, compte tenu des montants demandés par les CCPAS et du fait des importantes hausses de taux validées depuis deux ans qui sont maintenues sans baisse en contrepartie, la commission dispose **d'un peu moins de 150 000 € pour revoir à la hausse certains taux de base.** Il

convient toutefois de rappeler la forte augmentation du budget du CCPAS qui est passé de 13,5 M€ en 2019 à 15,4 M€ en 2022.

Par ailleurs, M. PRIETO salue l'investissement au quotidien des nombreux agents en poste pour lesquels la crise sanitaire s'est avérée éreintante, les bloquant parfois dans leur pays de résidence, éloignés de leur famille. Il souligne que l'accompagnement des victimes à l'étranger (qu'il s'agisse d'agressions physiques, de vols...) est une vraie préoccupation de la DFAE : elle s'adresse évidemment aux victimes (les agents sont formés pour être en capacité de les accompagner) ; mais également en direction de nos propres agents via des mesures d'accompagnement ciblées (appui de psychologues notamment). Les agents en poste sont en première ligne et il est observé, à travers de nombreuses remontées et depuis la fin du COVID, une multiplication des attaques verbales ou écrites à leur endroit, qu'ils soient agents d'accueil, gestionnaires, chefs de poste... Il invite les postes consulaires à saisir l'administration centrale pour dénoncer ces actions violentes menant à une dégradation des relations entre usagers et administration.

M. PRIETO invite les conseillers des Français à l'étranger à témoigner auprès de nos compatriotes à l'étranger du travail produit par les équipes du ministère. Il rappelle enfin que si les élus peuvent signaler le cas de Français dans le besoin, le travail d'instruction et de suivi individuel demeure l'apanage des services consulaires. Il n'y a **pas de cogestion des affaires sociales des Français de l'étranger**.

M. PRIETO rappelle d'autre part que les documents de travail internes à la commission qui ont été fournis à ses membres n'ont pas vocation à être publiés ou partagés. Le procès-verbal de cette commission ainsi que la liste des taux de base seront mis en ligne après validation et accessibles à tous.

M. PRIETO donne la parole à Mme ROESER pour le déroulé de l'ordre du jour via la projection d'un diaporama afin d'exposer le bilan de l'aide sociale 2022 et les perspectives 2023 aux membres de la commission permanente, avant d'entamer les échanges sur les taux de base de certains CCPAS.

Avant de revenir sur le bilan de l'aide sociale 2022 et les perspectives 2023, M. BARRIERE-IZARD souligne le travail des OLES et tient à remercier les élus, l'administration et les OLES pour leur travail commun visant à améliorer la vie de nos compatriotes à l'étranger. Il demande quels sont les moyens mis en œuvre par l'administration pour s'assurer du bien-être des agents en poste à l'étranger (lignes directrices, consignes claires ou procédures à suivre).

Mme ROESER confirme la bonne complémentarité des élus, des agents et des OLES sur le terrain. En ce qui concerne l'état des agents en poste, l'administration centrale et les ressources humaines du ministère jouent un important rôle de soutien, et sont pleinement à leur écoute. En outre, des réunions sont notamment organisées avec les postes consulaires.

**BILAN DE L'ACTION SOCIALE EN 2022**

## **I. Les crédits approuvés en LFI 2022**

En 2022, la dotation du programme 151 pour les « affaires sociales » au bénéfice des Français de l'étranger est passée de **20,5 M€ votés en LFI à 25 M€** en tenant compte du reliquat du SOS COVID. En effet, la MASAS a pu obtenir un nouveau report des crédits d'aide sociale non utilisés sur 2020 et 2021 afin de prolonger le dispositif SOS COVID jusqu'en août 2022.

Mme KANOUTE interroge Mme ROESER sur le passage du taux de réserve de 4% à 5% en 2023.

Mme ROESER répond que le budget CCPAS suit les décisions budgétaires de l'Etat et s'applique à tous les budgets. Mme AMIGUES souligne la volonté de l'Etat de redresser la trajectoire globale des finances publiques dans un contexte budgétaire tendu.

S'agissant des dépenses sociales sur crédits déconcentrés pilotées par les postes :

### □ CCPAS (dont SOS)

- LFI : 15 168 000 €
- Disponibles : 19 217 289 €
- Consommés : 19 136 277 €

### □ CMS :

- LFI : 200 000 €
- Disponibles : 302 490 €
- Consommés : 295 259 €

### □ OLES (dont report STAFE)

- LFI : 1 400 000 €
- Disponibles : 1 291 031 €
- Consommés : 1 291 031 €

### □ STAFE :

- LFI : 2 042 000 €
- Disponibles : 1 340 111 €
- Consommés : 1 333 051 €

S'agissant de ces dépenses, on note en particulier que le budget du CCPAS est passé de **15 168 000 €** votés en LFI à **19 217 289 €** de crédits délégués sur l'année 2022.

S'agissant des dépenses sociales sur crédits centraux

### □ Rapatriements et hospitalisations à l'étranger

- LFI : 1 300 000 €
- Disponibles : 1 738 653 €
- Consommés : 1 585 603 €

### □ CFE (3<sup>e</sup> catégorie aidée)

- LFI : 380 000 €
- Disponibles : 764 800 €
- Accordés : 764 800 €

L'ensemble de ces dépenses témoigne de l'effort consenti par la DFAE en faveur des Français de l'étranger sur cette période de crise.

## **II. Au titre des aides directes du CCPAS :**

S'agissant des aides sociales directes plus particulièrement, après application de la réserve de précaution, les crédits disponibles s'élevaient à 14,6 M€.

Toutefois, en raison du dispositif du SOS COVID (*voir infra*), la consommation 2022 a finalement été portée à **19,2 M€**.

En crédits ouverts, le budget des aides sociales directes était de **20 661 280 €** en 2022 (19 217 289 € ont été délégués aux postes du fait des remontées de crédits) :

□ **99,58 %** des crédits délégués ont été consommés

□ Consommation par type d'allocation :

- **AS:** 6 798 251 € (+ 5,15 %)
- **AAH:** 4 881 040 € (+ 1,96 %)
- **AEH:** 1 434 120 € (- 0,81 %)
- **ADD:** 1 40 412 € (+ 23,46 %)
- **SMSE:** 796 276 € (+ 5,66 %)
- **PAC:** 287 586 € (- 16,55 %)
- **Secours occasionnels hors SOS :** 415 522 €
- **Aides exceptionnelles :** 28 222 €

**Il est observé une nette hausse du montant consommé des ADD, ainsi que des SMSE, AS et, dans une moindre mesure, des AAH.** La PAC et les AEH sont les seules aides à enregistrer une baisse du montant consommé.

**Le nombre d'allocataires recensés par la CPPSFE en mars 2022 (4 218 allocataires) est finalement passé à 4 546 (+7%) durant l'année 2022,** soit 320 allocataires supplémentaires par rapport à 2021 en effectif réel. Cette hausse significative du nombre d'allocataire explique la hausse des montants consommés de la plupart des aides (ADD et SMSE).

**Mme ROESER souligne la vigilance de l'administration sur la bonne attribution de toutes les aides,** en particulier les ADD et les SMSE. Face à la fin du dispositif SOS COVID en 2022, et à l'effet bascule sur les aides sociales classiques qui pouvait être attendu, l'administration a fait preuve de souplesse.

Mme RAHAL s'interroge sur la baisse significative des dépenses de la PAC. Comment expliquer une telle baisse ?

Mme ROESER répond que les taux de base des pays concernés par le dispositif PAC ont été gelés depuis 2003, les aides locales devant normalement se substituer aux aides françaises.

Mme KANOUTE souhaite intervenir pour expliquer la hausse des dossiers SMSE. Dans le cas du Mali, elle évoque la question des mères isolées étrangères, abandonnées par les pères des enfants, qui se retrouvent seules pour élever des enfants français. Elle demande quels moyens judiciaires peuvent être mis en œuvre pour retrouver les pères des enfants et les contraindre à subvenir aux besoins de leurs enfants.

Mme ROESER confirme cette tendance : les cas de familles monoparentales avec mères isolées étrangères sont courants dans les dossiers SMSE. Dans la plupart des cas, ces familles ne perçoivent pas de pension alimentaire. D'où l'intérêt du SMSE qui permet de venir en aide à ces familles en suppléant aux parents qui font défaut. Les postes peuvent orienter les familles sur les démarches judiciaires lorsqu'il est possible de retrouver et contraindre le parent défaillant. Le bureau de la Protection des mineurs et de la famille (PMF) de la DFAE s'occupe des questions plus spécifiques touchant au droit de la famille. Mme ROESER signale par ailleurs que les violences intrafamiliales sont prises en compte et prioritaires dans le traitement des dossiers, en particulier pour le cas des ADD.

### **III. « Secours occasionnels de solidarité » (SOS- aides COVID)**

**L'élément marquant à la hausse le budget des aides sociales directes a été le maintien du SOS COVID jusqu'en août 2022.** Ce maintien du dispositif a été rendu possible par la hausse du budget dédié qui a été porté à 19 217 289 M€. Il en a résulté une consommation finale, aides sociales directes classiques et SOS COVID inclus, de **19 136 277 €**, soit un **taux de consommation de 99,58% des crédits délégués.**

**Le seul dispositif SOS** est ainsi passé de **12 073 032 € en 2021 à 4 354 846 € en 2022** à raison de 30 000 aides versées (foyers et enfants à charge compris).

Ce montant atteste de l'impact de la crise sanitaire sur les foyers. Il conforte la poussée de la demande en matière de Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE) dont il est constaté que les difficultés du ou des parents rejaillissent souvent sur la santé et l'alimentation des enfants.

Parmi les **bénéficiaires les plus importants** de crédits SOS COVID se trouve au premier rang, comme en 2021, le **Liban**, pays où la pandémie a accentué la crise financière et sociale et où il était délicat de pouvoir dissocier les difficultés financières qui relèvent de la crise sanitaire de celles qui relèvent de la crise économique et politique (*voir le classement ci-après des dépenses CROCUS*).

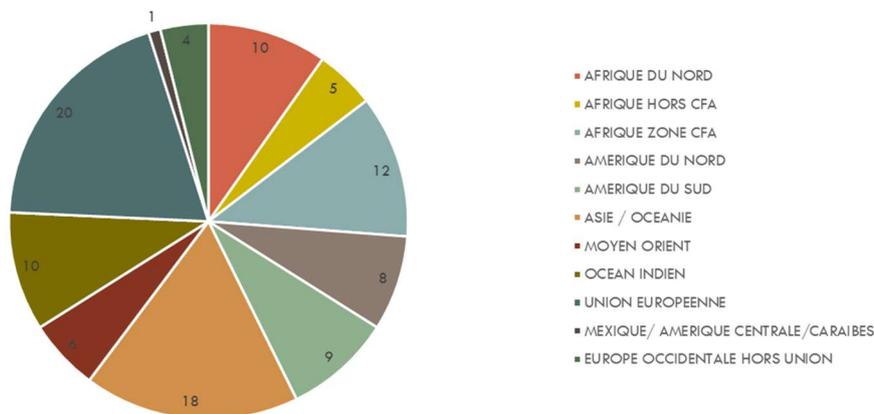
ordre par montant	PAYS	POSTE	Montant SOS versés en 2022 dans CROCUS
1.	LIBAN	BEYROUTH	938 340 €
2.	VIETNAM	HO CHI MINH	196 966 €
3.	COLOMBIE	BOGOTA	193 035 €
4.	PEROU	LIMA	174 852 €
5.	MEXIQUE	MEXICO	151 843 €
6.	ETATS UNIS	LOS ANGELES	141 489 €
7.	ROYAUME UNI	LONDRES	127 356 €
8.	THAILANDE	BANGKOK	120 155 €
9.	BRESIL	RIO DE JANEIRO	118 684 €
10.	PHILIPPINES	MANILLE	116 026 €

Le Moyen-Orient se révèle être la 1<sup>ère</sup> zone en termes de montants des SOS COVID, suivi de l'Amérique du Sud et de l'Asie du sud-est.

#### IV. Dépenses en faveur des OLES

Répartition des crédits attribués aux OLES par zone géographique en 2022 :

Nombre d'associations subventionnées par zone géographique



En soutien aux aides sociales directes versées par nos postes consulaires, le Département a versé 1,32 M € à 91 associations aidant nos compatriotes (principalement dans l'Union Européenne, en Asie-Océanie et en Afrique zone CFA).

Mme ROESER souligne l'importance du lien entre l'administration et les associations des Français de l'étranger, comme l'avait rappelé M. BARRIERE-IZARD en début de séance. Elle rappelle la forte augmentation du budget alloué aux OLES, qui ne dépassait pas 300 000 € avant la crise du Covid, pour atteindre plus de 1,3 M € cette année.

**En conclusion du bilan de l'action sociale au titre de l'année 2022, Mme ROESER souligne l'effort consenti par l'administration. L'année 2022 aura démontré la capacité de la DFAE à mobiliser des crédits au bénéfice de l'action sociale, portée par**

nos postes en lien étroit avec les membres des CCPAS, pour venir en aide à nos compatriotes dans le besoin.

**PERSPECTIVES SUR L'EXERCICE 2023**

## I. Les crédits approuvés en LFI 2023 :

L'année 2023 se présente comme une année marquée par l'arrêt d'un dispositif exceptionnel, le SOS COVID. Néanmoins il convient de poursuivre les efforts à destination du public le plus fragile dans un contexte caractérisé par une inflation marquée dans de très nombreux pays.

Pour l'année 2023, 1 M€ supplémentaires ont été accordés au budget des affaires sociales, pour atteindre un **budget de 16,2 M€ en LFI. Après réserve de précaution de 5%, les crédits disponibles s'élèvent à 15,4 M€.**

	Crédits inscrits en LFI	Régulation budgétaire (-5%)	Crédits disponibles après régulation et redéploiements
Aide sociale (CCPAS) hors COVID	16 160 000 €	- 808 000 €	15 352 000 €
Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES)	1 400 000 €	- 70 000 €	1 330 000 €
Centres médico-sociaux	250 000 €	- 12 500 €	237 500 €
STAFE	2 000 000 €	- 100 000 €	1 900 000 €
Sous-total crédits déconcentrés (1)	19 810 000 €	- 990 500 €	18 819 500 €
Rapatriements (sanitaires et pour indigence)	1 300 000 €	- 65 000 €	1 235 000 €
Subventions à des organismes d'aide	10 000 €	- 500 €	9 500 €
Caisse des Français de l'étranger	380 000 €	- 19 000 €	361 000 €
Sous-total crédits centraux (2)	1 690 000 €	- 84 500 €	1 605 500 €
<b>TOTAUX (1) + (2)</b>	<b>21 500 000 €</b>	<b>- 1 075 000 €</b>	<b>20 425 000 €</b>

## II. Eléments de contexte sur l'arbitrage des taux de base

La DFAE rappelle que, depuis 2 ans, les taux de base ont été augmentés sans baisse et de manière généralisée. Des moyens supplémentaires ont été demandés pour maintenir a minima ces taux de base.

**En 2023**, le Département dispose d'une **enveloppe de 146 464 € pour réévaluer certains taux de base.**

Cette année, la demande des postes telle qu'elle a été proposée à l'issue des CCPAS s'élève quant à elle à un peu plus de 17 M€. Or, comme indiqué ci-dessous, les crédits disponibles au titre de l'année 2023 s'élèvent à 15,4 M€.

Mme ROESER précise que, sur les 146 k€ disponibles pour réévaluer certains taux de base, il convient de laisser au Département une marge minimale de gestion pour être en mesure d'intégrer certaines nouvelles demandes en cours d'année qui viendraient à se présenter.

Mme ROESER rappelle qu'une liste de postes identifiés par la DFAE pour une revalorisation du taux de base en 2023 a été soumise en amont aux membres de la CPPSFE pour un montant de 15,3 M€. On observe pour ces postes un réel décrochage entre leurs taux de base actuels et le coût de la vie (Tel Aviv, postes des Etats-Unis...). D'autres postes ont été proposés en raison de crises majeures que traversent ces pays, à l'exemple de la Turquie durement touchée par les séismes de février 2023, mais aussi du Vanuatu. Enfin, d'autres postes ont été proposés en raison du taux de change défavorable associé à un taux d'inflation marqué (cas du Nigeria et de certains pays d'Amérique Latine par exemple).

**Mme ROESER revient sur le cas particulier de l'Argentine**, qui nécessite une attention toute particulière en raison du très fort taux d'inflation qui déstabilise l'économie du pays. La DFAE craint un effet d'éviction pour les allocataires en Argentine et propose donc d'augmenter son taux de base à 400 €.

### **III. Discussions et propositions sur les taux de base :**

Mme RAHAL indique que les élus AFE ont validé la liste des pays proposés par l'administration en proposant toutefois certaines baisses et hausses sur les nouveaux taux proposés. Ils ont travaillé zone par zone et de manière harmonisée afin de trouver un terrain d'entente avec les propositions de l'administration.

M. BARRIERE-IZARD précise que les élus AFE ont choisi de défendre une égalité entre les zones.

M. BARRIERE-IZARD commence par les postes sélectionnés par la DFAE pour lesquels les élus proposent une augmentation moindre : pour les Etats-Unis : Boston (-5 €), Los Angeles (-5 €), New York (-5 €), San Francisco (-5 €) et Washington (-5 €). Les postes d'Atlanta, Miami, Chicago et Houston, tels que proposés par l'administration, n'ont pas été revus à la baisse par les élus.

Mme RAHAL précise que ce choix de ne pas revoir à la baisse les postes les plus bas en termes de taux de base permet de favoriser le rattrapage de ces derniers et d'empêcher un trop grand décalage entre les postes au sein du pays en question.

M. BARRIERE-IZARD propose ensuite de réduire les propositions de taux émises par l'administration de 10 € pour les postes du Chili et de l'Uruguay ; et de 20 € pour les postes de Tel Aviv et Jérusalem.

Concernant les augmentations du taux de base, les élus proposent d'accorder : +2€ à la Tunisie ; +10€ au Zimbabwe ; +10 € au Mali ; +10 € pour chaque poste du Canada ; +15 € à l'Argentine ; +5 € à l'Ukraine ; +5 € à Haïti ; +5 € au Costa Rica ; et +1 € à Madagascar.

Mme ROESER remercie les élus pour cette présentation et souligne le choix de la DFAE d'augmenter cette année des postes comme ceux des Etats-Unis ou encore d'Israël en raison du fort décrochage entre le taux de base et le niveau de vie réel.

S'agissant des montants proposés, du point de vue des aides sociales, Mme ROESER s'interroge sur la réelle plus-value que peut présenter pour nos compatriotes une augmentation de 1 ou 2 € du taux de base de certains CCPAS. En particulier, dans le cas de l'Argentine, l'administration souhaite une augmentation plus conséquente.

M. PRIETO appuie les propos de Mme ROESER et approuve la nécessité d'une augmentation plus conséquente du poste de Buenos Aires.

M. MAINGUY revient sur le choix des postes à augmenter. Il est conscient que 1 € d'augmentation peut paraître dérisoire, mais tout en soulignant que cet euro peut parfois s'avérer important pour de nombreuses familles. Il rappelle que la faible enveloppe ne permet pas d'augmentation plus conséquente pour certains postes.

M. MAINGUY confirme l'intérêt d'aborder le sujet de l'Argentine qui avait aussi retenu l'attention des élus et pour lequel ceux-ci proposent une augmentation de 15 €. Il reconnaît par ailleurs la nécessité de réévaluer le taux de base de Tel-Aviv qui est devenue une des villes les plus chères au monde.

Mme ROESER rappelle aussi la nécessité de prendre en compte le contexte inflationniste qui diffère d'un pays à un autre. Elle s'interroge enfin sur l'intérêt d'une hausse pour le Costa Rica, proposée par les élus, dont le taux de base s'avère déjà nettement supérieur aux autres pays de la région.

En réponse, M. GLOCK précise que l'augmentation du taux de base du Costa Rica de 745 à 750€ a été proposée pour prendre en compte une meilleure parité euro/dollar, et redoute une perte nette de 152€ par mois pour les allocataires français du poste de San José entre 2022 et 2023.

Mme ROESER répond que cet effet de décrochage est certes une réalité au Costa Rica, mais qu'il touche aussi de nombreux pays.

Mme RAHAL intervient en précisant que les élus ont essayé d'être le plus juste possible dans leur choix d'augmentation des taux de base, tout en prenant en compte les différentes contraintes budgétaires. Certains postes n'ont pas pu être augmentés en raison de ces contraintes et du fait du grand nombre d'allocataires (comme le Maroc par exemple).

Mme ROESER entend bien les explications de M. GLOCK et de Mme RAHAL et les remercie pour cet échange constructif. Elle précise que les contraintes budgétaires appellent à un meilleur réajustement entre les postes si on souhaite augmenter certains taux.

Mme KANOUTE demande des précisions sur le versement des allocations en euros qu'on observe dans certains postes consulaires.

Mme ROESER indique que cette pratique reste exceptionnelle et ne concerne qu'une minorité de postes dans l'objectif de lutter contre la grande volatilité du taux de change, comme au Liban par exemple.

M. WARIN rappelle que cette mesure est décidée par la DSFIPE, qui autorise ce genre d'exception au terme d'une procédure spéciale afin de pallier à la volatilité de la monnaie du pays. Dans ce cas précis, on a recours à l'euro ou voire à une monnaie tierce locale. Les CCPAS et la CPPSFE ne peuvent décider de telles mesures et cela requiert de pouvoir s'appuyer sur une monnaie stable localement.

M. MAINGUY appuie les propos de Mme ROESER, en reprenant l'exemple du Liban, où la combinaison des crises invite à adopter des mesures spéciales pour garantir la stabilité économique des allocataires et où le seuil de pauvreté se situerait d'après lui autour de 700\$.

M. BARRIERE-IZARD tient à rappeler que les propositions des élus ne sont pas des propositions de baisse mais bien des limitations des augmentations des taux de base voulues par la DFAE, afin de redistribuer le reliquat à d'autres postes consulaires. Il précise que les propositions de la DFAE au titre de l'année 2023 sont toutes acceptées par les élus mais revues à la baisse dans certains cas.

M. BARRIERE-IZARD poursuit sur le cas de l'Amérique du Nord en expliquant qu'une limitation de l'augmentation des taux de bases proposés par la DFAE aux Etats Unis permet d'augmenter les taux de base de tous les postes au Canada, et harmonise ainsi toute la zone.

Mme RAHAL revient sur la question du paiement en euros. Le premier pays à avoir bénéficié de cette mesure exceptionnelle est l'Algérie pendant les années 1990, ce qui a vraiment bénéficié aux allocataires.

M. WARIN présente les calculs à ce stade compte tenu de l'ensemble des propositions émises : le budget serait de 15 341 842 €, donc en adéquation avec le budget maximal de 15 352 000, tout en laissant un reliquat de 10 158 € pour les mesures de l'année courante.

M. PRIETO remercie les élus pour avoir tenus compte des contraintes budgétaires dans leurs propositions, et invite les membres de la commission à revenir sur les taux proposés pour évoquer de possibles modifications.

Mme ROESER souligne la nécessaire hausse de 15€ proposée par les élus pour l'Argentine mais propose d'augmenter plus encore le taux de base de ce poste, en réduisant par exemple celui du Chili. Pour le cas des Etats Unis, elle rappelle la volonté de la DFAE de marquer une différence entre le poste de San Francisco et les autres postes du pays. En termes d'équité, elle revient sur la proposition d'augmenter le taux de base du Costa Rica de 745€ à 750€ qui n'apparaît juste vis-à-vis des autres pays de la zone. Afin que cette répartition puisse venir en aide à d'autres postes (Addis Abeba, Pondichéry), elle propose de maintenir le taux du Costa Rica à 745 €.

Madame KANOUTE propose de limiter l'augmentation du taux de base de Bamako en le ramenant de 422 € à 417 €, ce qui dégagerait des crédits pour l'Argentine où de nombreux allocataires risquent de perdre leurs droits dans un taux de base inférieur à un certain seuil .

Mme RAHAL approuve l'idée d'augmenter dans une moindre mesure le taux de base du Chili (en le ramenant à 590€ plutôt que 600€) afin d'en faire bénéficier Buenos Aires, mais s'interroge sur le risque de faire sortir certains allocataires situés au Chili si le taux de base est trop descendu.

Mme ROESER propose le taux de 570€ pour le Chili, ce qui reviendrait tout de même à une augmentation de 20 €.

M. GLOCK propose de son côté que les 10 000 € de reliquat prévus pour la gestion en année courante puissent être utilisés pour augmenter le taux de base du poste de Buenos Aires.

Mme ROESER rappelle la nécessité de disposer d'un tel reliquat qui constitue une réserve de précaution pour l'administration afin d'intervenir en cas de crise dans un pays ou bien pour intégrer de nouveaux entrants durant l'année 2023. Elle attire de nouveau l'attention des membres de la commission sur la nécessité d'accorder un taux plus important à Buenos Aires compte tenu de la situation très difficile du pays.

Mme RAHAL propose de limiter la hausse prévue du taux de base du Chili de 10 €, pour le porter à 590 €, afin de réaffecter ces 10 € à Buenos Aires. Elle s'inquiète notamment de l'effet d'une augmentation du taux de base à 400 € pour Buenos Aires qui pourrait conduire à une diminution des taux de base d'autres postes consulaires.

M. WARIN communique les résultats de calculs : en ramenant le Mali à 417 €, le budget du poste serait de 90 449 €, libérant ainsi 732 €. Le taux de base du Chili fixé à 580 € donnerait un budget de 296 814 € libérant 6140 €, soit un total de 6872 € disponibles qui pourraient bénéficier à l'Argentine.

Mme ROESER rappelle l'objectif de donner un taux de base avoisinant les 400 € pour l'Argentine, et propose d'évaluer l'impact financier d'un taux de base de 390 €.

M. PRIETO souhaite revenir sur le cas du Costa Rica et invite les élus à laisser le taux du Costa Rica à 745 € au lieu de 750 € par souci d'équité entre les postes.

M. GLOCK répond qu'il serait judicieux en échange d'augmenter le budget des OLES pour limiter le manque à gagner pour les allocataires français du Costa Rica, comme une mesure de redistribution équitable.

Mme ROESER répond que les membres de l'administration ne peuvent s'engager sur une augmentation du budget des OLES en CPPSFE, et précise que l'administration prêterait une attention particulière pour les demandes OLES. Mme ROESER précise que le taux de base du Costa Rica se situe au-dessus de certains postes consulaires des États-Unis où le coût de la vie est pourtant plus élevé, ce qui constitue une anomalie. De plus, au regard de l'ensemble des postes d'Amérique latine, une augmentation du taux de base du Costa Rica n'apparaît pas justifiée. Enfin, laisser le taux du Costa Rica à 745 € pourrait permettre de porter celui de l'Argentine à 390 €.

M. GLOCK approuve le maintien du taux de base du Costa Rica à 745 € si ce dernier peut permettre une augmentation du taux de base de l'Argentine à 390 €.

Mme ROESER rappelle qu'il n'y a pas de corrélation entre ce qui est donné aux postes en termes de CCPAS et OLES. Elle remercie M. GLOCK d'accepter le maintien du taux de base du Costa Rica.

M. WARIN opère un nouveau calcul avec un taux de base de 745 € pour le Costa Rica, et 390 € pour l'Argentine. Le maintien du taux du Costa Rica ne libérant que 716 €, il manque encore de l'argent pour augmenter l'Argentine à 390 € (mesure qui requiert 14 000 €).

Mme ROESER propose de maintenir le taux du Vanuatu à 315 € (et non 345 €) au titre de l'année 2023 en raison des aides dont le poste a déjà bénéficié. Le Vanuatu pourra tout de même être étudié en priorité en 2024.

Mme RAHAL demande des précisions concernant le montant de la CFE en 2023. Elle évoque aussi la question des rapatriements sanitaires et pour indigence, en signalant que certains rapatriements ont parfois été refusés notamment en Algérie.

Mme ROESER répond en indiquant que le montant de la subvention à la CFE au titre de l'année 2023 est le même qu'en 2022, à savoir 380 000 €. Elle souligne le dialogue nourri avec la CFE sur les questions de contrôle et rappelle l'importance des conventions de partenariat entre la CFE et l'Etat. Concernant les rapatriements, elle rappelle qu'un rapatriement organisé avec le concours de l'Etat peut être refusé par l'administration si aucune place n'est prévue en France. En particulier, les rapatriements pour indigence peuvent être déclinés par l'administration s'il existe un risque pour la personne rapatriée de se retrouver à la rue.

Mme RAHAL souhaite revenir sur le cas des CCPAS qui fixent et appliquent un nouveau taux de base avant même que la CPPSFE se réunisse pour statuer sur de nouveaux taux de base. Elle juge cette mesure assez injuste pour les allocataires.

Mme ROESER tient à rappeler que les CCPAS peuvent émettre des avis et des propositions, mais n'ont qu'un rôle de conseil. Rien n'est censé être validé et décidé en conseil consulaire, et seule l'administration peut fixer les taux de bases.

M. WARIN donne les résultats des calculs : si on maintient le taux de base du Vanuatu à 315 €, il est alors possible d'augmenter celui de l'Argentine à 390 €, portant le budget à 184 721 €, tout en conservant une enveloppe de près de 11 000 € pour la gestion courante. Pour rappel, l'Argentine compte 93 bénéficiaires. La mesure est donc validée.

Mme ROESER salue l'esprit constructif de la commission et remercie l'ensemble de ses membres qui font avancer les travaux de l'administration pour aider l'ensemble des allocataires.

**Mme ROESER revient sur l'ensemble des mesures portant sur les taux de base au titre de l'année 2023 retenues par la commission :**

Tunisie : Tunis : 433 € à 435 €

Nigéria : Abuja et Lagos : 297 € à 335 €

Zimbabwe : Harare : 450 € à 460 €

Mali : Bamako : 412 € à 417 €

Burkina Faso : Ouagadougou : 395 € à 440 €

Canada : Québec : 554 € à 564 €

Canada : Montréal : 564 € à 574 €

Canada : Vancouver : 577 € à 587 €

Canada : Toronto : 653 € à 663 €

Etats-Unis : Atlanta : 714 € à 764 €

Etats-Unis : Boston : 860 € à 897 €

Etats-Unis : Los Angeles : 854 € à 915 €

Etats-Unis : Miami : 719 € à 769 €

Etats-Unis : New York : 856 € à 897 €

Etats-Unis : San Francisco : 902 € à 915 €

Etats-Unis : Chicago : 707 € à 757 €

Etats-Unis : Houston : 724 € à 774 €

Etats-Unis : Washington : 750 € à 795 €

Chili : Santiago : 550 € à 580 €

Uruguay : Montevideo : 550 € à 570 €

Argentine : Buenos Aires : 357 € à 390 €

Thaïlande : Bangkok : 350 € à 390 €

Ukraine : Kiev : 440 € à 445 €

Haïti : Port-au-Prince : 577 € à 582 €

Israël : Tel Aviv : 603 € à 900 €

Jérusalem : 630 € à 680 €

Turquie : Ankara et Istanbul : 530 € à 583 €

Royaume-Uni : Londres : 518 € à 650 €

Madagascar : Tananarive : 178 € à 179 €

Le reliquat se situe autour de 11 000 €, une marge assez faible mais permettant tout de même de prendre des mesures si besoin.

Mme ROESER cite certains postes qui avaient également été identifiés et qu'il serait utile de réévaluer pour l'année 2024 en fonction du cadre budgétaire : la Guinée Conakry, l'Éthiopie, le Burundi, le Soudan, le poste de Pondichéry en Inde, Maurice, les Emirats-Arabes-Unis, et éventuellement la République Démocratique du Congo et le Venezuela, ainsi que le Vanuatu.

Mme RAHAL s'interroge sur la continuité de la conduite budgétaire menée par l'administration, et demande si des baisses de taux de base seront à prévoir en 2024.

Mme ROESER tient à rappeler qu'aucune baisse de taux de base n'a été effectuée au titre de l'année 2023. Cependant, selon le contexte inflationniste et le budget qui sera alloué à l'administration en 2024, on peut légitimement s'attendre à des baisses après plusieurs années de hausse des taux de base. Elle rappelle que ces choix pragmatiques et difficiles à faire sont le travail de l'administration et de cette commission, et qu'ils permettent de réguler les taux de base des postes consulaires dans un souci d'équité entre ces derniers.

Mme ROESER remercie les membres de cette commission ainsi que ceux de la MASAS et des postes consulaires qui effectuent leur mission avec dévouement.

M. MAINGUY remercie l'administration pour ses efforts d'organisation. Il remercie aussi les équipes au sein des consulats pour leur travail qui contribue à améliorer le sort de nos compatriotes dans le besoin.

Mme RAHAL remercie elle aussi l'administration pour son travail et salue le travail effectué conjointement par les élus et l'administration pour venir en aide aux Français de l'étranger.

M. GLOCK salue ce travail collaboratif mené à la fois par les élus de l'AFE entre eux mais également de concert avec l'administration dans l'intérêt de tous les Français de l'étranger.

M. PRIETO rappelle que le travail mené durant cette commission et à l'étranger est un travail collaboratif, constructif et plein de sens. Il y a derrière ces discussions des personnes, de nombreux compatriotes à l'étranger, auxquels nous apportons aide et soutien au travers de ce dispositif social. Il remercie l'ensemble des participants.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*